Huitième année. — N° 336 | On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste | SAMEDI 6 FÉVRIER 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

L'Interdiction DE Fabrication de l'Absinthe

La loi sur l'interdiction de l'absinthe, acceptée avec joie par tous ceux qui ont à cœur l'avenir de la race française et la dignité de la France, ne sera sans doute pas plus qu'aucune autre réforme, admise et exécutée sans soulever de difficultés. Elle met en jeu de puissants intérêts.

D'après un rédacteur du *Temps*, ils seraient de trois sortes : « Outre les fabricants, il y a les ouvriers ; il y a aussi, dans nos environs (c'est un habitant de Pontarlier qui parle), les agriculteurs qui se sont adonnés à la culture de l'absinthe, et qui fournissent au fabricant le précieux arome sous forme d'herbes sèches. Ces agriculteurs sont nombreux, et je n'en connais pas un qui n'ait chez lui, en ce moment, pour plusieurs milliers de francs de ce produit. »

Cette question de la *culture* de l'absinthe n'avait pas attiré suffisamment, je crois, l'attention des antialcoolistes, qui le plus souvent s'en prenaient exclusivement aux lois sur la vente, malgré quelques efforts isolés et déjà anciens pour aller plus profond au cœur du mal. Il est exact que dans toute la région des environs de Pontarlier les champs d'absinthe sont extrêmement vastes et nombreux, à tel point que le voyageur qui descend du train dans une de ces petites stations, est saisi à la gorge par l'odeur âcre, un peu grisante, qui se dégage de la plante. Outre l'absinthe, on cultive aussi en grand l'hysope et quelquefois la mélisse, bien que ce dernier élément de la culture croisse naturellement dans les forêts voisines.

La culture de l'absinthe est minutieuse, intéressante par conséquent, et en apparence lucrative. Les industriels ont su habilement s'attacher les cultivateurs par certaines concessions. Ceux qui élevent la plante ont droit à une quantité appréciable de la liqueur, de même que le meunier cède de la farine à celui qui fait pousser le blé. Le résultat facile à comprendre, c'est qu'il n'est guère de paysan des environs de Pontarlier qui échappe à l'alcoolisme, et cette belle race de montagnards sains et vigoureux, encore résistante il y a une vingtaine d'années, dégénère rapidement, minée par la tuberculose. Sans l'arrêt qui sera imposé au fléau, espérons-le, par la nouvelle loi, malgré la salubrité du climat et la pureté de l'air forestier, cette région eût bientôt présenté le même lamentable état de choses que la Bretagne et la Normandie, où il ne naît presque pas un enfant de la classe pauvre qui soit indemne de toute tare alcoolique.

Quoi qu'en dise le rédacteur du *Temps* cité plus haut, dans la suite de son article, l'alcoolisme est ici comme ailleurs presque exclusivement masculin. Nous avons reçu des confidences douloureuses de femmes de cultivateurs, qui élevaient leurs fils dans la haine de la plante maudite ; elles savent bien, elles, que cette tentatrice qui semble enrichir les familles, en réalité les ruine et les déshonnit. Nous avons pu observer de près une lutte poignante dans une honnête maison de village. Le fils, un tout jeune homme, épris de la bonne terre de son pays, se refusait à émigrer comme tant d'autres, vers la ville et l'usine ; il s'instruisait assidûment des nouveaux procédés d'agriculture et eût voulu faire rendre au bien paternel le maximum de production en abandonnant entièrement la culture du poison, qui, il le comprenait, avait détruit peu à peu, avec la gaieté et le bonheur du simple foyer, la santé et jusqu'à l'âme de son père. Celui-ci, chef autoritaire, devenu plus violent par la maladie, s'opposait obstinément à ces projets, et exigeait du fils qu'il continuât son « œuvre ». C'étaient alors, malgré la douceur ferme du jeune homme, convaincu qu'il avait raison, malgré l'intervention de la mère, toute gagnée à la cause du fils, des scènes pénibles, fréquentes, et dont j'ai toujours ignoré l'issue. Je crains bien que le fils n'ait cédé, et ne soit devenu à son tour l'alcoolique irritable et demi-fou qui transmet à ses enfants son système nerveux déséquilibré.

Ce cas n'est certainement pas unique ; il est seulement frappant et significatif de la forte emprise du mal ; en même temps il semble autoriser un espoir. Les jeunes générations préparées par l'école sont accessibles à la vérité, aux idées de la solidarité et du patriotisme le plus large. Toute l'éloquence dont nos parlementaires disposent ne sera donc sans doute pas nécessaire pour les convaincre. Une œuvre malsaine en fin de compte ne profite à personne, et c'est une œuvre malsaine que d'employer le bon sol de chez nous à répandre dans toute la France et encore ailleurs la ruine et la folie.

L'argument de la pureté de l'absinthe de montagne, comparée aux produits frelatés, est le plus perfide qui soit ; il a fait plus de mal peut-être que l'alcoolisme lui-même. L'absinthe a beau être pure, elle est tout de même absinthe, c'est-à-dire une liqueur à titre énorme, qui possède en outre, de par les plantes qui la composent, des « vertus » toxiques particulières. Le fait qu'elle est souveraine dans certains cas d'empoisonnement, ne justifie pas sa production en quantités considérables. Il ne viendrait à l'idée de personne de fabriquer des milliards de kilogrammes de boissons à la noix vomique, à la belladone ou à l'aconit, sous prétexte que ces plantes sont utilisables en médecine. Ceux qui invoquent cet argument acceptent qu'on empoisonne toute une nation ; qu'on détruise sciemment une race dans son présent et son avenir, parce que la substance qui cause tout ce mal peut être utile dans quelques cas exceptionnels.

Si le terrain de Pontarlier se montre plus propice qu'un autre à la culture de l'absinthe, il ne suit pas de là qu'il soit impropre à toute autre culture. En dépit de l'altitude assez élevée, le sol de cette région est très riche, comme le prouvent les bêtes magnifiques qu'on élève sur ses pâturages.

Il ne s'agit nullement de refuser aux agriculteurs français toutes les indemnités qui leur sont dues. Mais la sollicitude dont on les entoure aujourd'hui, étonne un peu ; on ne s'est guère occupé de leur appauvrissement quand on s'avisa de remplacer les 750.000 kilogrammes de garance qu'ils produisaient annuellement à 70 francs le kilogramme, par l'alizarine allemande.

Pour les ouvriers et ouvrières, c'est exactement la même chose. Il n'y a pas qu'une industrie possible. Toutes celles, sauf la soie, qui s'exercent dans la Suisse et le Dauphiné peuvent prendre place dans le Haut-Jura. Ici comme là, il y a des chutes d'eau, source commode d'électricité ; ici comme là il y a des montagnards patients et adroits, aptes aux travaux d'horlogerie, de marqueterie, d'ébénisterie, de lunetterie. On nous fera difficilement croire que les femmes auront beaucoup de peine à retrouver l'énorme salaire de 2 fr. 50 par jour, au maximum, qu'elles gagnaient à s'empoisonner dans un air malsain. Pourquoi n'essaierait-on pas de créer à nouveau, là-bas, un de ces centres d'art féminin, broderie et dentelle, qui jadis firent la gloire et la richesse de nos provinces ? Dira-t-on que les usines d'absinthe étaient, elles aussi, une gloire nationale ? Au contraire, elles étouffaient l'industrie : elles prenaient le cœur et la vie des habitants. On va respirer, renaître, tout est à faire.

Restent les directeurs des usines. Quand on pense à l'immensité des maux qui sont sortis de ces foyers, et qu'on met dans l'autre plateau de la balance quelques pertes d'argent individuelles, on est tenté de les trouver insignifiantes. Cependant, il n'est pas douteux que là aussi une indemnisation s'impose, et que les distillateurs sauront la réclamer et l'obtenir, peut-être même avant aucune des autres victimes de la guerre.

Alice Berthet.

NOTES D'ACTUALITÉ

La propagande française et les femmes. — *Le Temps* publie un fragment d'une lettre écrite par une Suédoise qui n'a cesse de faire connaître l'esprit français dans son pays. Voici un passage de cette citation :

Toute la Scandinavie, tous les journaux, même ceux qui ont encore des sympathies allemandes, ne peuvent qu'admirer la France.

Je n'entends jamais que des souhaits de victoire pour la France ; partout on a l'espoir et la certitude qu'elle sortira plus belle et plus forte.

Purifié par cette épreuve, l'esprit français dominera de nouveau ; le monde entier se tournera vers la France pour respirer ce souffle unique des claires idées qui ont enchanté le passé.

Et les Français s'occuperont aussi un peu plus des autres. Les premiers soins du ménage arrangés, il faudra vous soucier davantage des étrangers pour qu'ils vous connaissent mieux.

Les Allemands ont conquis notre commerce par la force de leur ténacité, et la peine qu'ils n'ont cessé de prendre pour nous satisfaire. Avec dix fois moins d'efforts, vous pouviez prendre leur place et nous charmer. Mais le voyage est trop long, notre langue trop difficile, et votre insouciance laisse souvent tout aller au vent.

Essayez donc maintenant ; après cette guerre qui a rendu partout les Allemands odieux, tout le monde vous ouvrira les bras, car vous seuls savez créer quelque chose de beau.

Les féministes françaises n'ont cessé de prêcher par la parole et par l'exemple la propagation de l'influence française au dehors. Elles seront prêtes après la guerre à continuer l'œuvre qu'elles avaient si bien commencée et pour laquelle le Congrès de Paris de 1913, soutenu par le Président de la République, les Ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Instruction publique a montré qu'elles étaient comprises du gouvernement français. Nous ne doutons pas qu'elles ne retrouvent, après la guerre, les mêmes sympathies en haut bien pour leurs initiatives. Un de nos confrères revendique pour les Françaises mieux encore. C'est M. Gustave Téry dans *Le Journal* ; il cite l'exemple de la comtesse d'Oncieu de la Batie qui s'est échappée de Bruxelles et a créé un service de correspondance entre les familles françaises établies en Belgique et ceux de leurs membres soldats sur le sol natal. Elle effectue ce service elle-même en allant de l'un à l'autre pays, en ajoutant aux lettres des soldats les subsides qu'elle recueille par des quêtes.

Et M. Téry cite à ce propos l'opinion d'un Américain qui lui aurait dit :

« — Vous avez raison de répéter, disait-il, que la France ne fait pas assez d'efforts pour combattre l'effroyable propagande germanique dans les pays neutres. Voici que vos « intellectuels » se préparent à entrer en campagne : il n'est que temps ! Mais comment n'avez-vous pas encore songé à utiliser, pour une œuvre si nécessaire, l'admirable collaboration que pourrait vous apporter la Française ? Voyez autour de vous, dans tous les mondes, cette élite de femmes qui, depuis le début de la guerre, cherchent en vain l'emploi de leur intelligence, de leur énergie, de leur ardeur patriotique. Quelle incomparable légion de missionnaires il vous serait facile de recruter pour entreprendre, dans tous les pays, et sous les formes les plus diverses, une croisade féministe pour le Droit et la Vérité ! Croyez-vous donc que ce sont vos seuls billets de banque qui font prime à l'étranger, et les Français sont-ils seuls à ignorer avec quelle faveur sont partout accueillies les Françaises ? Ah ! si le kaiser avait un pareil atout dans son jeu ! Vous avez beau blaguer le professeur Ostwald, quand il célèbre le génie organisateur de ses compatriotes ; c'est sans doute un Français qui a écrit le *Discours sur la méthode* ; mais n'est-ce pas un Boche qui inventa la manière de s'en servir ? »

Ceci est un appel auquel bien des Françaises que nous connaissons ne demanderaient qu'à répondre avec empressement. L'existence même de *La Française* dans une période aussi dure pour la vie d'un journal montre que les Féministes françaises à ce point de vue aussi, ont compris leur tâche actuelle. Et nous sommes heureuses de voir par les échos de la Presse dans les pays neutres que notre voix ne passe point inaperçue.

Mais admettra-t-on en haut lieu qu'on puisse demander officiellement le concours des femmes pour la propagande française dans les pays neutres ?

J. M.

La Nationalité des Femmes devant le Parlement

La Chambre a voté, dans sa séance du 29 janvier, une loi tendant à retirer la nationalité française aux Allemands ou autres originaires de pays en guerre avec la France qui auraient commis des actes nuisibles à notre pays.

Malgré l'opposition de MM. François Fournier, Paul Escudier, Jules Delahaye, le projet du gouvernement qui refuse d'étendre à la femme et aux enfants du coupable le retrait de la nationalité française a été maintenu.

Voici quelques fragments de la discussion :

M. le rapporteur. — Nous avons décidé d'admettre le projet du Gouvernement qui nous demandait de déclarer que le retrait de la naturalisation appliqué à un individu lui serait personnel et, en principe, ne s'étendrait pas aux membres de la famille, à la femme ni aux enfants.

Pourquoi cette restriction des effets de la dénaturalisation ? Simplement par application de ce principe supérieur du droit public que la peine, puisqu'aussi bien il y a ici une déchéance supplémentaire ajoutée à celle que prévoit le code pénal, produit un effet personnel. Elle ne doit pas être étendue aux membres de la famille.

Il y avait, d'autre part, à maintenir le caractère personnel de la mesure, une raison dont l'importance ne vous échappera certainement pas. Nous pouvons nous trouver en présence de l'hypothèse suivante : un Allemand qui vit depuis longtemps en France se fait naturaliser Français. Une jeune fille française s'éprend de lui et l'épouse. L'effet de la mesure, s'il avait été collectif, aurait rejailli sur cette personne d'origine française qui a épousé un Français naturalisé.

M. Paul Escudier. Vous avez prévu le cas où il s'agit d'une femme française mariée à un Allemand qui avait été naturalisé antérieurement à son mariage.

Mais si vous prévoyez l'hypothèse d'une femme allemande mariée à un Allemand naturalisé et qui, dès lors, est devenue française, n'y aurait-il pas lieu dans ce cas d'apporter une solution différente ? La femme d'origine allemande ne doit pas, semble-t-il, être traitée de la même façon que la femme d'origine française et nous devons à nos nationaux de sang français un traitement de faveur.

M. Aristide Briand, garde des sceaux, ministre de la justice. Le Gouvernement conservera toujours la possibilité d'agir contre la femme comme il l'aura fait à l'égard du mari par voie de décret.

La disposition que nous vous soumettons est une précaution contre le système du châtiment aveugle qui frappe indifféremment le coupable et l'innocent. (*Très bien ! très bien !*)

Si on établit qu'un Allemand, naturalisé Français, a mérité de perdre la qualité de Français, le Gouvernement la lui retirera, mais s'il ne résulte pas des circonstances que sa femme, que ses enfants puissent être suspectés de connivence avec lui dans ses actes d'hostilité contre la France, il serait souverainement injuste de les atteindre automatiquement.

M. François Fournier. Nous n'avons pas parlé des enfants, nous n'avons parlé que de la femme.

M. Aristide Briand ajoute en réponse à M. Fournier qui prétend que la femme suit forcément la nationalité de son mari, un éclaircissement : la naturalisation du mari n'entraîne pas de droit celle de la femme ; si la femme ne réclame pas la nationalité française après la naturalisation de son mari, elle reste étrangère.

Nous devons nous applaudir de la nouvelle restriction que la loi sur le retrait de la nationalité apporte au principe d'après lequel, dans la loi française : la femme *suit* la nationalité de son mari. Injuste en soi, ce principe est dans ses conséquences une cause perpétuelle d'embarras pour les pays et pour les individus et parfois, pour les femmes l'origine d'affreuses cruautés.

Ajoutons que M. le Garde des Sceaux, lorsque M. Fournier a fait remarquer que le texte de la loi « dérogeait quelque peu aux principes de notre droit commun », n'a pas cherché à s'en excuser. Il a répondu crânement — « Beaucoup même ».

Nous donnerons dans nos prochains numéros des faits démontrant que sur ce point le droit commun appelle mieux que des dérogations, une modification fondamentale.

Que fera-t-on des petits Indésirés ?

Nous recevons de divers côtés des lettres relatives au sort des enfants qui naîtront du crime des Allemands dans les régions envahies. Elles nous montrent la nécessité de revenir sur ce douloureux sujet. Je me propose de dire dans le prochain numéro comment, pour ma part, je conçois le rôle des mères de ces enfants, le rôle des pères, des frères ou des maris de ces mères, le rôle de toutes les femmes. Je demande aujourd'hui ce qu'en pensent nos lecteurs et nos lectrices. Et je cite quelques unes des opinions qui m'ont été exprimées ou qui ont été déjà émises dans la presse.

Mme Isabelle Debran, la distinguée directrice du journal féministe suisse « Pour la femme » nous écrit. Elle fait d'abord le tableau de la situation des femmes atteintes par l'outrage. Et elle conclut :

Cette situation n'est-elle pas plus horrible encore que celle des soldats mutilés ? L'Etat, qui n'a pu empêcher l'invasion, qui n'a pu protéger les femmes, ne doit-il pas intervenir ? Elever les enfants dont les mères ne pourront ou ne voudront pas se charger ? Absoudre celles qui préfèrent l'avortement clandestin à la honte de cette maternité ?

Les féministes ne doivent pas admettre la double morale. La femme qui reçoit un enfant imposé est moins coupable que l'homme qui reste un enfant qu'il impose.

Sans « pousser » à l'avortement les femmes outragées, il faut absoudre celles qui s'y décident — que ce soit conforme ou non à la « liturgie catholique ».

Isabelle Debran
Directrice du journal Pour la femme
(Genève).

On peut répondre tout de suite en ce qui concerne l'intervention de l'Etat que l'Etat, en France, élève en tout temps les enfants dont les mères ne peuvent ou ne veulent pas se charger. C'est une des missions de l'Assistance publique, père et mère des enfants qui n'en ont pas d'autres.

L'excuse de l'avortement est encore invoquée par une autre correspondante qui nous écrit :

« Un employé de mon mari nous dit qu'un de ses camarades lui écrit que sa femme et ses deux filles sont enceintes. Ne croyez-vous point qu'en pareil cas l'avortement cesse d'être un crime et qu'il est un devoir ? »

D'autre part, un journal socialiste, *La Bataille Syndicaliste*, pose ainsi la question :

« Pour nos lecteurs qui aiment à causer franchement, nous posons la question sous son jour véritable, sans phrases inutiles.

Doit-on détruire ce germe ?

Le détruire c'est tuer un homme, c'est affaiblir l'humanité.

Le laisser vivre, c'est obliger une femme, une famille à élever un fruit qui n'est pas d'elles, à nourrir un être que l'on n'attendait pas, que l'on ne désirait pas.

Que convient-il de faire ?

La femme aimera toujours l'enfant, qui sera son sang, sa chair ; mais le père, comment le retrouver dans la foule des armées ennemies ? Peut-être même sera-t-il mort.

Le mari de cette mère non consentante à ce rôle sera donc obligé d'adopter cet enfant mi-français, mi-allemand ?

Nous n'en sommes plus ici à envisager la question de race. Que ce soit du sang allemand ou du sang français, ce sera toujours du sang humain qui coulera dans les veines de cet enfant de la guerre, mais ce qui nous intéresse, c'est la vie qui sera faite à tous ces malheureux êtres quand ils verront le jour.

Une femme devra-t-elle porter le fardeau de cette existence ? Double fardeau, car à côté de la vie matérielle à assurer au nouveau venu, il y aura l'idée, l'idée exaspérante, l'idée persécutrice de savoir cet enfant d'étranger pendu à la mamelle, prenant la place d'un enfant français.

Et pour l'homme, ce sera l'obligation de travailler pour nourrir le fruit d'un ennemi qui tirait autrefois sur lui.

La question est grave, il faut la résoudre. »

Mme Pauline Rebour a dit ici, très nettement, en ce qui concerne l'avortement, son avis, le mien, celui d'une foule de féministes que je connais. Il ne saurait pour nous être ni admis, ni excusé. Et ceci en dehors de toute opinion religieuse, en simple morale, en simple conscience du devoir de la femme et de son intérêt. C'est naturellement l'avis formel de la morale catholique et de toutes les morales religieuses ou indépendantes.

En ce cas particulier de l'enfant indésiré, M. Jean de Bonnefon donne dans *Le Journal* les prescriptions du catholicisme.

Une question, dit-il, a été posée par les évêques de France à la Sainte-Inquisition de Rome appelée aussi le Saint-Office.

Voici la question :

« Quelle devra être la conduite de l'Eglise et quel sera, au point de vue de la famille, le sort de l'enfant né de la violence faite à une femme pendant les horreurs de la guerre ? »

M. de Bonnefon pense que le Saint-Office s'abstiendra de répondre. La réponse, dit-il, est écrite dans tous les livres célèbres des canonistes. Il cite ces prescriptions :

« Si l'enfant naît d'un viol certain, il convient de distinguer. Si la mère est fille, elle doit élever son enfant comme si elle l'avait eu de bonne volonté. La famille de la jeune fille doit pourvoir aux besoins de l'enfant et lui éviter la connaissance de son origine. Si l'enfant naît d'un attentat commis contre une femme mariée, le mari n'a aucun devoir, mais celui de la femme reste entier. L'Eglise doit lui rappeler ses obligations, mais peut l'aider, en accueillant l'enfant, à cacher au monde la honte d'un acte dont la femme est la victime. »

Nous laissons maintenant la parole à nos lecteurs.

J. M.

QUELQUES AVIS SUR LES Françaises et "La Française"

La fine romancière qui a signé Cardeline (Mme Pierre de Bouchaud) des romans d'une psychologie féminine si élevée et si délicate, nous adresse les lignes suivantes, du domaine provincial où elle se dévoue depuis la guerre pour les blessés et les soldats :

La Française est toujours à son poste, cette vaillante petite *Française* ! Et jamais le nom ne s'est paré d'une auréole plus grave et plus émouvante. Car, ne pouvant prendre leur part active et directe à la défense, les Françaises ont tout donné au pays : fils, frères, époux et pères ; tous ces êtres du même sang que le leur, elles les ont tous donnés du fond de leur cœur pour la Victoire dont leur espoir invincible n'a jamais douté. Et, aussi, à travers la distance, les effluves de leur confiance sont allés fortifier la résolution de nos héroïques armées. Dans l'angoisse ininterrompue qui les étreint pour la vie de ce qu'elles ont de plus précieux, aucune ne doute de la délivrance et du triomphe qui doit couronner la juste cause. Comme on est fort, lorsqu'on n'a point déchaîné la tempête : on ne doute point de la défaite du pire ennemi.

Quel que soit l'effort, on sait que le succès est au bout. Sans une hésitation, les Françaises ont tout donné. Un ou plusieurs enfants, un ou plusieurs êtres, ce qui contenait leurs plus légitimes espoirs, résumait leurs plus chères tendresses, elles ont tout donné, ne retenant rien pour elles, vouant tout à la cause de la Patrie ; c'est pourquoi leur espérance est si ferme, leur confiance si certaine. Elles ne sont point vaincment fières de leur générosité ; tout ce qui est vain semble avoir été emporté dans le grand souffle d'héroïsme dont tous nos frères et nos chers soldats sont si simplement animés et dont ils n'ont cessé de donner le plus touchant exemple, tant ils paraissent ignorer la beauté de leurs actions !

Mais parmi la multiplicité des douleurs et des craintes, je sais bien que, si dans le cœur des Françaises, la vaine gloire ne saurait germer, il est un sentiment pur comme la flamme, qui brûle dans le cœur de quel-

qu'une, sentiment si ardent qu'à peine oserait-on l'avouer à l'être cher qui, sans un regard en arrière, expose bravement sa vie au-delà du devoir même. On n'oserait l'exprimer à cette heure de feu et de sang, de peur d'exposer plus encore la chère vie qui ne se mesure point. Et pour elles seules, certaines Françaises murmurent :

« Au retour je lui dirai « merci » ; car, sans lui, je n'eusse pas été aux armées de France... » Alors, dans chaque âme fraternelle s'épanouit la fleur de reconnaissance et de respect pour l'être qui représente au péril le nom, humble ou grand, et ce même sang qui coule aux veines de celles qui restent. Chère tête bénie dont les yeux pareils à ceux de la sœur regardent l'ennemi. Chères mains, plus robustes qui tiennent l'arme contre les criminels. Cher front aussi net aussi blanc, qui va droit aux meurtriers. Chère voix, plus forte, qui commande le combat. Chère pensée, si grave, qui embrasse tout le devoir. Cher cœur, si noble et si grand, qui accepte l'entière abnégation.

Vers vous, nos frères de France, toute notre reconnaissance va ininterrompue, et ce serait douter de vos bras vaillants que douter de la victoire. Devant l'héroïsme que vous avez créé si spontanément et pourtant avec une ténacité inaltérable se lève à jamais dans nos cœurs de femmes le respect dû aux héros et aux martyrs.

Nous ne vous disons pas : « courage! » C'est vous encore qui le crieriez. Mais nous vous envoyons toute notre confiance, ô nos Frères!

Celles qui n'ont point des leurs parmi vous éprouvent comme une secrète honte, un brûlant regret; leur cœur de Française, souffre de cette tare involontaire; et je les plains et les console, celles là, comme des affligées d'un malheur irrémédiable, comme des déshéritées privées du plus grand honneur.

Pourtant, qu'elles ne soient point humiliées, leur cœur n'en est pas moins français. Aujourd'hui, tout est en commun dans la race. En France, ce n'est pas une caste ou un parti qui se bat ou qui voulut la guerre : La Race menacée s'est réveillée toute entière, et l'apanage des braves est le trésor commun de toute la Race Française.

C'est donc encore ce beau mot que nous saluons, non point comme un symbole du passé, mais comme la vivante et vivace réalité du présent.

Cardeline.

Les Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DU JOUR

Mlle DUSSART, infirmière de la Croix-Rouge belge : a soigné avec un admirable dévouement et une inlassable activité les blessés des ambulances. Y est restée pendant le bombardement et, lorsque les formations ont dû être évacuées, à suivi le corps d'armée pour continuer son œuvre bienfaisante.

(Ordre du 28 décembre 1914).

A LILLE

Nous apprenons qu'une des fidèles et actives amies de *La Française*, Mme Paul Bécourt, est demeurée volontairement à Lille à l'approche des Allemands.

Journaliste à ses heures sous le pseudonyme de Paul Grendel, Mme Bécourt, pendant toute sa vie déjà fort longue, fut surtout une philanthrope aussi éclairée que vaillante.

Lorsqu'elle fonda l'œuvre des *Mères abandonnées*, elle se heurtait à un préjugé singulièrement fort parmi la bourgeoisie féminine contre les pauvres filles qui deviennent mères. Elle en a triomphé et dans cette voie, . . dans beaucoup d'autres, a créé à Lille un de ces courants de progrès qui faisaient dire à un de nos correspondants que nous citions la semaine dernière, que les populations du Nord ont des idées avancées.

Lorsque les Allemands approchèrent, toute la famille de M. le Dr Bécourt, un mari digne de sa femme, et de Mme Bécourt, quittait Lille pour les raisons les plus légitimes. Leurs enfants les pressaient de les accompagner. Le Dr Bécourt répondit : « Les jeunes médecins sont au front ; si les vieux se sauvent, qui donc soignera les femmes et les enfants des soldats? » Mme Bécourt ne voulut pas davantage quitter son poste auprès de tant de mères abandonnées par des hommes indignes, maris ou autres, et dont elle est la Providence.

M. et Mme Bécourt ont soixante-dix ans passés.

A SAINT-QUENTIN

On signale que Saint-Quentin occupé par les Allemands sert de lieu d'évacuation pour les malades et les blessés. Là aussi de vaillantes Françaises restent à leur poste. Sur les quatre hôpitaux qui sont combles, deux ont été organisés par l'Union des Femmes de France : celui de l'école Chellier, dirigé par Mme François Hugue, comprend 250 lits ; celui de la salle Vauban, qui est spécialement réservé aux Français, comprend 150 lits, il est dirigé par Mme Dessin.

Activité féminine à l'Étranger

Déclaration d'une Allemande

Notre confrère le *Figaro* publie l'écho suivant :

« Au début de la guerre, un groupe de femmes anglaises avait adressé aux femmes allemandes un appel où elles disaient que, malgré la guerre, le rôle des femmes est de défendre les droits de l'humanité.

Les journaux russes publient maintenant la réponse à cet appel, écrite par une femme de lettres très connue, Ida Boë, au nom des femmes allemandes :

« Je sens, écrit-elle, que les Anglais ont « offensé les Allemands, plus que tous les « autres peuples, et j'ai une haine mortelle « pour l'Angleterre. Le marin qui vit sur la « mer et parmi les hommes courageux est, « d'ordinaire, enclin à se montrer faible en « vers les femmes et les enfants. Mais lui-« même doit être inflexible envers les femmes « et les enfants anglais, parce que ce sont « les épouses et les fils des Anglais qui nous « font la guerre. Il existe non seulement un « amour sacré, mais une haine sacrée. Aux « mères et aux femmes allemandes, cette « haine donne une sorte de satisfaction, sans « quoi nos cœurs ne pourraient supporter « une si terrible souffrance.

« Nous voulons porter dans nos cœurs une « haine farouche et nous rejetons tout ver-« biage sur l'humanité. »

Nous connaissions l'appel des Anglaises publié par *Jus Suffragii*. Mais Mme Boë ne nous paraît point appartenir au féminisme allemand ni parler en son nom.

Angleterre

Le corps de femmes volontaires, fondé dans le but de rendre les femmes capables de se défendre à la dernière extrémité, a demandé la sanction du Gouvernement. Cette démarche est appuyée par le Lord Maire et par d'autres personnalités influentes. L'idée consiste à enseigner aux femmes à faire les signaux, à porter des dépêches, à télégraphier, à préparer la cuisine des camps, à donner les premiers soins aux blessés, etc. Quatre compagnies de ce « corps de reserve » sont déjà à l'œuvre à Londres. Au meeting d'organisation, un membre du Parlement s'est déclaré partisan de l'enseignement du tir aux femmes. Il a lui-même appris à tirer à plusieurs femmes et a remarqué qu'elles sont souvent plus adroites que les hommes à cet exercice.

Russie

Les femmes ont eu en Russie, plus peut-être que dans aucun des pays belligérants, à remplacer les hommes dans les professions les plus diverses. On en voit qui se sont faites portefaix, frotteurs, conducteurs de tramways, etc. Tout le travail agricole de l'automne est retombé sur elles. Sans elles, la Russie aurait eu à souffrir de la famine. Ce sont elles qui ont fait la moisson, labouré les champs, semé les récoltes prochaines.

On a présenté à la Douma un projet de loi qui donne aux femmes qualifiées pour ces emplois le droit d'être maître de conférences ou professeur dans les Universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Elles pourraient aussi enseigner le dessin ou les langues vivantes dans les écoles et collèges de garçons, avec un traitement égal à celui des professeurs hommes de même ordre.

Un assez grand nombre de femmes ont suivi leurs maris aux armées. Elles relèvent les blessés, donnent les premiers soin et font le service des ambulances. Mme Danilowa s'est présentée en costume militaire, les cheveux rasés, demandant à être enrôlée comme volontaire. La demande a été transmise aux autorités.

A. B

ÉCHOS

Le public berlinois est invité « une grande « manifestation » contre « les tentatives anglaises d'affamer l'Allemagne ». De hauts fonctionnaires prendront la parole au cirque Busch, ainsi que la présidente du Conseil National des Femmes allemandes, Mme le Dr Gertrud Baumer. Le meeting aura, en outre, pour but « d'indiquer au public les devoirs qu'il lui incombe d'observer dans la situation pénible actuelle ».

***

A la Faculté des Lettres.

Mlle Léonie Villard soutiendra les thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (amphithéâtre Quinet, en Sorbonne, samedi 6 février, à une heure.

Thèse complémentaire : « The Influence of Keats on Tennyson an. Rossetti. »

Thèse principale : « Jane Austen, sa vie et son œuvre, 1775 1817. »

***

Un nouvel organe hebdomadaire, *l'Humanité indo-chinoise*, vient d'être fondé à Saigon par Mlle Marcelle Devilar, la fille de M. Camille Devilar, rédacteur en chef de *l'Opinion* (de Saigon), journal suspendu.

Mlle Devilar, qui était une élève de l'Ecole supérieure des filles de Saigon, vient de passer son brevet supérieur.

***

Une avocate, Mlle Germaine Picard, vient de faire acquitter par le Conseil de guerre un zouave qui, après s'être engagé, avait déserté deux fois des postes qui le tenaient éloigné du front. C'est pour aller combattre sur le front qu'il s'était engagé; il n'entendait pas qu'on lui refusât ce droit et le manifestait à sa façon.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

La Protection des Veuves et des Orphelins

Douloureuse, et voilée de deuil, la veuve dont le mari fut tué à la guerre s'égare dans les couloirs du Ministère. Elles lui sont atrocement pénibles, toutes ces démarches qu'il faut faire pour liquider sa pension... Peu instruite, sans expérience, elle ne comprend guère ce qu'elle signe ni ce qu'on lui demande, mais à répéter toujours comment son mari est mort, le chagrin qu'on lui retourne dans le cœur, se révolte... Parfois la jeune veuve, à bout de tension nerveuse, ne peut se retenir d'invectiver quelque chef de service indifférent à son malheur... -

Les mêmes difficultés qu'elle éprouve pour obtenir la pension accordée par l'Etat, elle les subit encore avec la succession du défunt : ses enfants sont mineurs, on lui parle de licitation... elle enfrevoit vaguement que les frais vont manger la plus grande partie du petit patrimoine...

Telle est, devant le maquis administratif et judiciaire, la situation de la jeune veuve, jusqu'ici confiante, reposée, en la gestion du mari.

Si malhabile soit-elle, l'instinct maternel lui fera souvent défendre âprement le bien de ses enfants... Il y a encore plus abandonnés et plus faibles.

Ce sont tous les petits dont la mère était morte avant la guerre et dont le père vient d'être tué en défendant notre sol. Les intérêts de ceux ci, leur éducation, leur sauvegarde deviennent l'œuvre de la Patrie, c'est à-dire de nous tous. Pas un de nous n'a le droit de s'en désintéresser; il serait d'un égoïsme monstrueux, méritant les pires représailles, celui qui ne voudrait rien faire pour les orphelins de la guerre.

Le journal « La Française » avait profondément à cœur ces deux questions : la succession de nos soldats et le sort de leurs enfants. Dans un article du 13 décembre notre collaborateur Jean Pax attirait l'attention sur le partage des biens de famille, et le 3 janvier, le docteur Lobit nous parlait de l'adoption des orphelins.

C'est avec une grande joie que nous recevons le vibrant appel, signé des noms les plus connus de Paris, qu'adresse « l'Association nationale pour la protection des veuves et des orphelins de la guerre de 1914... »

« Nous savons, dit cet appel, que les pensions seront lentes à venir, parfois difficiles à liquider, trop souvent insuffisantes. C'est à ce triple point de vue que nous voulons venir en aide aux femmes et aux enfants dont les maris et les pères sont tombés au champ d'honneur. Nous comptons les guider et les seconder dans la réunion des pièces à produire et dans les demandes à faire, pour arriver à la liquidation de leur pension; nous nous proposons de leur distribuer, en attendant cette liquidation, le secours immédiat qui les mettra à l'abri de la misère et de la faim ..

Notre sollicitude s'étendra tout particulièrement à l'assurance et au placement des orphelins... »

M. Ambroise Rendu, avocat à la Cour, Vice-président de l'Association qui nous recommande spécialement cette œuvre, nous prie d'adresser au siège social, 17, rue de Valois, les œuvres similaires et les orphelins. Nous nous empressons de répéter cette demande, assurés que nous sommes de la bonne volonté et du concours de toutes nos lectrices. Pour faciliter la grande tâche de toutes les Françaises, des groupements locaux vont être organisés. On peut dès à présent adhérer à l'œuvre en adressant les souscriptions à M. Lehideux, 3 rue Drouot, trésorier de l'Association.

Marthe Pattez

Chronique des Œuvres et Institutions

Reunions de la Huitaine.

Dimanche 7 février, 5 heures. — 44, rue de Rennes, conférence de « Foi et Vie » : *l'Autriche-Hongrie*, » par M. Denis, professeur à la Sorbonne.

Jeudi 11 février, 4 h. 1/4. — 28, rue Serpente, conférences d'intérêt féminin du Collège Libre des sciences sociales : *L'aide aux réfugiés*, par Mme Le Verrier.

Union fraternelle des Femmes.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, un compte rendu détaillé de l'intéressante séance du 28 janvier.

L'Aide Morale.

Le dimanche 7 février, l'« Aide Morale » donnera des séances dans les arrondissements suivants :

Le Ier, salle du *Journal* (100, rue de Richelieu), à 4 h. 1/2;

Le Ve, salle de l'Institut National des Sourds et Muets (rue Saint-Jacques), à 4 h. 1/2;

Le Xe, salle des fêtes de la Mairie, à 4 h. 1/2;

Le XIe, salle des fêtes de la Mairie, à 3 heures;

Le XIIe, salle des fêtes de la Mairie, à 4 h. 1/2;

Le XVe, salle des fêtes de la Mairie, à 4 h. 1/2.

Foi et Vie.

La deuxième des conférences organisées par « Foi et Vie » a eu lieu dimanche dernier, sous la présidence de M. Vesnitch, Ministre plénipotentiaire de Serbie, qui a rappelé dans une très jolie allocution la sympathie des Serbes pour la France, sympathie de très vieille date puisqu'elle remonte, à travers l'histoire, jusqu'au roi Dragobert.

Des applaudissements prolongés ont salué les paroles du Ministre ainsi que celles de M. Paul Doumergue, directeur de la Revue *Foi et Vie*. Celui-ci en faisant remarquer les couleurs du drapeau serbe : les mêmes que le drapeau français, a évoqué les vertus, de mêmes couleurs aussi, serbes et françaises; le courage, l'endurance et l'enthousiasme.

La conférence était faite par M. Haumont, professeur à la Sorbonne. L'érudition délicate et émue du conférencier a trouvé dans les traditions religieuses de la Serbie — les vieux chants nationaux, les « pesmas » qui se sont perpétués, se redisent encore et se gardent pieusement parmi le peuple serbe — la vaillance et l'attachement au sol natal qui assureront la victoire. Dans les vieux chants serbes la légende se mêle à l'histoire et donne aux figures plus de relief; les événements s'accompagnent de prédictions et de miracles; à la veille de la bataille de Kostovo qui devait en 1389, livrer pour des siècles la Serbie à la domination musulmane, le tsar Lazare reçoit une lettre de la mère de Dieu...

Il y a dans les pesmas des accents poétiques extrêmement poignants et l'on comprend qu'ils aient gardé, sur le peuple qui pendant des siècles, a vécu les yeux tournés vers son passé, une action très puissante...

Longtemps les Serbes ont cherché l'allié qui les affranchirait de la Turquie ; ils ont combattu au côté des Habsbourg, espérant qu'en récompense les Allemands les aideraient à reconquérir leur liberté; mais ils s'aperçurent que les Allemands faisaient d'eux de la chair à canon et les laissaient dans l'esclavage. Enfin apparut le médiateur moscovite. Ici encore les pesmas donnent à l'histoire une jolie couleur de légende nationale : L'envoyé de la Russie apportait au Sultan des peaux de bêtes d'un très grand prix et comme le sultan lui demandait de choisir ce qu'il voudrait en échange : — Donne moi seulement, dit il, la Croix des anciens Serbes et la tiare de leur dernier empereur. Et le Sultan donna, heureux de se débarrasser de ces défroques... — Malheureux, s'écria le grand vizir, tu viens de livrer l'empire des musulmans.

... Le conférencier passe rapidement sur l'histoire moderne de la Serbie, depuis son indépendance, depuis 1815. Il s'applique surtout à faire ressortir la force grandissante de ce petit peuple, dont la population est devenu 5 fois plus nombreuse pendant le dernier siècle, sa force économique et agricole, la force politique de ses institutions. Il se préparait à la lutte, mais sa destinée demeurait indécise, les événements qui devaient agir sur cette destinée ont été créés par l'Autriche-Hongrie...

... Les cris répétés de : Vive la Serbie! ont terminé cette réunion, hommage patriotique au vaillant petit peuple qui lutte là-bas, comme nous luttons ici, pour la justice et pour la liberté.

Mutualité Maternelle de Montluçon.

La fête organisée par Mme Monin, présidente-fondatrice de la Mutualité Maternelle avec le concours dévoué d'un Comité composé de dames de la Mutuelle, de membres de l'Enseignement et de représentants des réfugiés et des cheminots, pour la distribution d'étrennes aux enfants des réfugiés, a eu lieu dans la salle des Fêtes à l'Hôtel de Ville. Cette fête a été placée sous la présidence d'honneur de Mme Viom et de Mme Constans, présentes à la fête, et la présidence effective de M. Mazaleyrat, président de l'Union Nationale des Cheminots (groupement de Montluçon) et de M. Gizardin, de l'Orphelinat des chemins de fer français, qui, sollicités, ont tous accepté avec un empressement.

Dès l'ouverture des portes, à 2 heures, un flot de petites filles et de petits garçons a envahi la salle.

Par tirage au sort, il a été distribué, par de gracieuses dames et demoiselles, indépendamment des friandises, 580 jouets dont 150 provenant d'Amérique et le surplus offert généreusement par la population montluçonnaise, sur l'appel de Mme Monin, qui a constaté une fois de plus qu'il suffisait de signaler quelque bien à faire pour qu'immédiatement se manifeste sa charité ; des remerciements particuliers sont dus à tous les généreux donateurs grands, ou petits.

La Direction du Cinéma Palace a droit, elle aussi, aux félicitations, car elle avait, sans compter, remis aux organisateurs des cartes d'entrée, qui, données aux enfants susceptibles d'assister avec intérêt à une représentation, ont été les bien accueillies.

Les Recettes du soldat.

M. Alfred Miguelle, le sports-man bien connu, centralise au journal *l'Information*, 49, place de la Bourse, les « Petites recettes du soldat ». Il demande qu'on lui envoie toute recette utile pour prémunir nos chers combattants contre les effets douloureux du froid et de l'humidité, tout ce qui pourra remédier d'une façon quelconque à l'inconfort de leur position si vaillamment enduré.

Nous répétons pour les lecteurs de *La Française* cette recette pour imperméabiliser les vêtements militaires :

« Vêtements, sacs jambières etc., confectionnés en forte toile ordinaire, sont rendus imperméables en les enduisant sur la face externe d'une pâte ainsi composée : vaseline, 1 partie; talc, 2 parties, à raison de 100 grammes de pâte par mètre carré de toile. Cette recette a l'avantage d'être très économique : pour 1 fr. 25, on obtient un vêtement protecteur suffisant, et un sac de couchage revient à 3 francs. » — (*Communiqué par le Dr J. Collard.*)

NOUS AVONS REÇU

— De Mme Loppée souscription semestrielle : 150 francs;

De Mlle Lacascade, pour son abonnement : 10 francs.

ON NOUS DEMANDE

— A louer dans appartement inoccupé, jolie chambre meublée, 60 francs par mois.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04

SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIÈRES FANTA non alcooliques
Bière Speciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

MODIFICATION DU MORATORIUM
VU C. L' CHEANCE DE FIN JANVIER

OUI MAIS... VAUT MIEUX TRAITER A L'AMIABLE, en ce qui concerne le REGLEMENT DES EFFETS DE COMMERCE, et autres créances.

Pour tous RECOUVREMENTS A FORFAIT formalités de RENOUVELLEMENT D'EFFETS COMMERCIAUX, démarches, INTERPRETATION MORATORIUM, transactions, etc., adressez-vous à l'ETUDE JURIDIQUE ET FINANCIERE 119, boulevard Voltaire (Tel. : Roquette 53-34), laquelle conciliera tout. FAIT FACE A TOUT ET SAUVE TOUJOURS LES SITUATIONS ; on ne peut avoir meilleur guide. L'Etude s'occupe aussi de NEGOCIATIONS DE TOUS TITRES AU COURS DE LA BOURSE (avances aux meilleures conditions) du transfert de TITRES NOMINATIFS, de REGLEMENT AMIABLE DE SUCCESSIONS et d'achat d'IMMEUBLES EN VIAGER (27e année).

(Correspondants sérieux sont acceptés.)

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. BLANCHARD, 237, RUE SAINT-HONORÉ
ANNEXE, SOUDON, SUCCr

Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher
combien meilleur !!
18, Avenue de l'Opera.
EXPÉDITIONS PROVINCE ÉTRANGER

CONFÉRENCES D'INTÉRÊT FÉMININ

Le Rôle des femmes
DANS
le service de santé

Par Mlle GROS

CONFÉRENCE au COLLÈGE LIBRE des SCIENCES SOCIALES

RÉSUMÉ

Après avoir rappelé ce qu'étaient les guerres d'autrefois faites au moyen de soldats de métier, Mme B.. les juge selon les écrits d'un officier célèbre qui ayant d'abord « aspiré à cet amour désordonné de la gloire » quitta l'armée parce que son enthousiasme du début « se changea en sainte horreur de la guerre » (de Vigny).

La base de cette transformation d'idées, de sentiments devenus généraux, ce fut le service militaire obligatoire : tous étant soldats par devoir et non plus par entraînement; on dut calculer quels pouvaient être les moyens de ménager les vies humaines. Or « qui veut la paix, doit préparer la guerre »; on en arriva à établir cette paix armée qui menait les peuples à leur ruine; on sacrifia tout à la paix, cette utopie, ce rêve dont nous venons d'être brutalement tirés par la volonté d'un peuple qui, discipliné même pour la brutale dévastation, se rit des conventions librement acceptées, eussent elles pour but, comme la Convention de Genève, l'amélioration du sort des militaires blessés sur le champ de bataille.

Les fondateurs de la « Croix-Rouge de Genève » MM. Henri Dunant et le Dr Palaziano, avaient eu connaissance des plaintes du baron Larrey (chirurgien de Napoléon Ier) qui se lamentait douloureusement et dressait un amer réquisitoire contre les difficultés insurmontables d'installation, de commodité, qui entravaient l'œuvre des ambulances françaises demeurées à peu près ce qu'elles avaient été établies par Louvois. Eux mêmes, après la guerre d'Italie (1859), avaient pu juger de visu de l'encombrement de blessés qui suivit les combats de Magenta et de Solférino; — ils reconnaissaient que le service militaire de secours aux blessés n'ayant et ne pouvant avoir qu'un personnel restreint, il faudrait placer ces malheureux sous la sauvegarde de la bienfaisance privée.

De là le projet soumis, dès 1864, aux Nations européennes de la fondation d'une société générale d'utilité publique dont le Règlement, dans les articles principaux, acceptés et signés par 14 Etats européens, portaient :

— Que les ambulances seraient reconnues neutres, et comme telles respectées;

— Que le personnel de ces ambulances participerait aux bénéfices de la neutralité;

— Que Docteurs et infirmiers continueraient à remplir leurs fonctions même pendant l'occupation ennemie.

— Que tout blessé servira de sauvegarde, et exonérera l'habitant du logement de troupes et du paiement des contributions de guerre;

— Que les blessés seront réunis aux avant postes de leurs corps respectifs;

— Que leur évacuation sera couverte par la neutralité, indiquée par le port d'un drapeau ou d'un brassard spécial, etc., etc.

Hélas! cette Convention toute humanitaire fut pour certains signataires un... chiffon de papier. Et pourtant l'Allemagne fut la première à lui donner pour corollaire une « Société de secours aux blessés » qui fonctionna dès 1866.

A la même date les femmes françaises préparaient et assuraient l'existence d'une société semblable, la Société de secours aux blessés militaires; si bien qu'en 1870 on vit sur les champs de bataille français et allemands, brancardiers, ambulanciers, médecins munis du brassard blanc à croix rouge, remplir leur office charitable.

Après la guerre, et parce qu'on avait reconnu l'insuffisance de l'organisation antérieure, on créa :

Les Dames françaises, 1879;
Les Femmes de France, 1881;
Le Comité Central de la Croix-Rouge, 1892.

Toutes ces œuvres pour but :

— la création d'hôpitaux militaires;

— la fourniture d'un personnel instruit et discipliné;

— la distribution des dons aux soldats;

— l'organisation de formations sanitaires, chacune de celles ci comprenant : la recherche d'un local, son adaptation; — la constitution d'un matériel, l'inscription du personnel nécessaire, — et la réalisation d'un capital de fonctionnement.

Les œuvres peuvent disposer actuellement de 30 000 lits.

La préparation du personnel se poursuit par des conférences des médecins militaires, et par des exercices pratiques obtenus dès l'entrée des Dames dans les hôpitaux.

Comment vient-on en aide aux blessés?

Des équipes ramassent les blessés; — d'autres les alimentent dans les trains sanitaires ou aux arrêts des gares; d'autres font parvenir au front certains médicaments ou certains objets de pansements; — d'autres encore s'occupent spécialement des convalescents et des éclopés; — d'autres enfin des prisonniers.

Le service de secours proprement dit est partagé en deux parties : 1° le service de l'avant, réservé au personnel masculin, notamment aux brancardiers et infirmiers;

2° Le service de l'arrière où les femmes assument la plus grosse part de l'ouvrage.

De tous temps on a reconnu à la femme des aptitudes spéciales à donner des soins : sa douceur, sa patience, sa légèreté de main, en ont fait l'idéale servante de ceux qui souffrent. Autrefois les veuves, puis les religieuses hospitalières se réservaient aux soins des civils, presque jamais des militaires. Aujourd'hui toute femme ayant des loisirs, quelque aisance, peut adhérer aux sociétés de secours aux blessés, et les services à rendre sont grands, même au cœur du pays.

Il ne nous est pas permis à nous autres féministes, d'ignorer la femme qui, la première, s'inquiéta des blessés militaires et leur consacra sa vie. Ce fut Florence Nightingale, anglaise née en Italie vers 1820, qui eut l'idée de former des infirmières militaires pour l'amélioration des hôpitaux. Dès 1845 elle voyagea et visita les sœurs de Saint Vincent-de-Paul, à Paris; les Diaconesses de Berlin; et 14 ans après fondait le premier sanatorium londonien. La tâche ne fut pas facile : il s'agissait non seulement de réunir des femmes de bonne volonté, il fallait leur apprendre à remplacer leur timidité naturelle par l'assurance que donnent les capacités, le courage. Pourtant dès le premier essai (guerre de Crimée) le succès couronna les efforts de ces trente vaillantes, qui, travaillant elles mêmes beaucoup et cuisines, fournirent aux blessés les soins et surtout le réconfort de leur douce présence. « La Dame à la lampe », surnom donné par les soldats à Miss Nightingale, a fondé une dynastie de bonté dont les héritières laissant de côté toute fausse honte, ont su allier théorie et pratique pour le plus grand bien de nos soldats. Pardonnons donc à nos infirmières la vanité excusable d'un costume quelque peu recherché, dont les esprits chagrins veulent ignorer la force psychologique à l'intérieur de l'hôpital, où cet habit, quasi monastique, rend plus tangible encore la douce présence féminine auprès de ceux qui souffrent; — et souhaitons voir se lever dans l'âpreté de la lutte qui se prolonge de nombreuses émules des sœurs Julie, des Mme Macherez, et de tant d'autres qu'on ignore.

M. Grisser.

LIVRES NOUVEAUX

L'Hygiène générale en période de guerre. Moyens préservatifs et curatifs à la portée de tous. Notions indispensables à répandre dans chaque foyer, et préparant au diplôme d'infirmier et d'infirmière. Envoi franco contre mandat de 3 francs à la direction des « Travailleuses » et chez Mme Béroit Berger (temporairement rue Christine, 15 à Cherbourg).